5 MARS 2021

COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES

PAR APPROBATION TACITE

CÔTE D'IVOIRE

Références	Décision
GPC/2021/03-02	**Allocation maximale par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur (MCAM) en faveur de la Côte d'Ivoire** En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'administration, le Comité des financements et performances 1. approuve une MCAM en faveur de la Côte d'Ivoire d'un montant de 1,97 million de dollars ; 2. note que la MCAM ainsi approuvée complète une requête antérieure, étudiée et approuvée en septembre 2020, qui a donné lieu à un financement d'un montant de 13,03 millions de dollars au titre du fonds à effet multiplicateur sur une allocation initiale totale de 15 millions de dollars ; 3. note que cette MCAM reste valable pendant un an, sauf prorogation accordée sur demande par le Comité des financements et performances, et doit satisfaire aux critères du Cadre opérationnel relatif aux prérequis et aux incitations pour le Modèle de financement du GPE ainsi qu'aux prérequis du Fonds à effet multiplicateur du GPE.